

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1797

24 août 2007

SOMMAIRE

06.06.2007 Investment	86238	Lux.G.L. S.A.	86213
A.G.S. Lux S.A.	86219	Marin Holding S.A.	86251
A. Jacob S. à r.l.	86244	Michel Euro Finance S.A.	86227
AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction	86243	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	86255
Auto Service S.à r.l.	86249	Museum Venture S. à r.l.	86246
Axilis S.à r.l.	86252	New Neptune S.à.r.l.	86237
Bureau SKW S.A.	86210	New NIBC II Luxembourg	86233
Centre Marbres s.à r.l.	86237	Operspec S.A.	86236
China Opportunity S.A. Sicar	86245	Ostholt Tankschiff S.à r.l.	86243
Co-Line Tools International s.à r.l.	86255	Partinvest Europe S.A.	86254
Confisio S.à r.l.	86256	Pastavino Sàrl	86254
Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l.	86255	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	86227
D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore S.à r.l.	86226	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	86226
Di Vincenzo Holding S.A.	86229	REFRAMIN, International Refractories and Minerals S.A.	86236
Dolce Vita S.à r.l.	86254	Romain Bouchet Architecte S.A.	86240
EDI Facilities, Electronic Data Interchange Consulting & Customizing S.à r.l.	86218	Rudolph Cargo Sàrl	86238
Evidence S.A.	86213	Sarpedon Holding S. à r.l.	86246
Ex Var S.C.S.	86244	Sava S.à.r.l.	86249
Financière Daunou 1 S.A.	86217	SBS Broadcasting S.à.r.l.	86236
Financière Daunou 5 S.à r.l.	86238	S.C.I. de VICHTEN	86210
fitifinance S.A.	86235	Sienna Holding S.à r.l.	86228
Giesse Holding S.A.	86247	Société Immobilière Opava S.A.	86246
Giesse S.A.	86247	Soft Shoes S.A.	86237
Great Galaxy S.A.	86222	Special's S.à r.l.	86252
Green Waves Investments S.à r.l.	86231	TA Reinsurance S.A.	86218
Heisenberg Finance S.A.	86230	Teixeira Entreprise de Constructions, Plâ- trages et Façades S.à r.l.	86218
Kerima Immobilien S.A.	86243	Thya S.A.	86227
Ko-Ken Europe	86256	Topdanmark Holding S.A.	86218
LRI Invest S.A.	86237	TPH Services S.à r.l.	86231
LRP Landesbank Rheinland-Pfalz, Nieder- lassung Luxemburg	86236	Tree Holdings S.à.r.l.	86231
Lukarne Venture S. à r.l.	86228	Websiteconcept S.à r.l.	86244
Luna Holding S. à r.l.	86212	WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	86227
		WSC S. à r.l.	86244

Bureau SKW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.816.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2007

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Claude Werer, en sa qualité d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouvel administrateur, à savoir:

Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, né le 16 juillet 1960 à Luxembourg et demeurant à L-5333 Moutfort, 22 rue de Pleitrang.

Son mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011, statuant sur le bilan de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007084422/820/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

S.C.I. de VICHTEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg E 3.706.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin

Ont comparu:

1. Monsieur Muratovic Enis, gérant de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Bérane (Monténégro) demeurant au 20, rue de Lallange, L-4201 Esch sur Alzette,

2. Monsieur Sword Jack, écrivain, né le 17 novembre 1947 à Courbevoie (F) demeurant au 1, Lohrberg, L-7545 Mersch, Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de S.C.I. DE VICHTEN.**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la construction de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.**Art. 3.** Cette société aura son siège dans la commune d'Esch sur Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision unanime des associés.**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droits ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Associés**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) Euros représenté par cent (100) parts de vingt-cinq (25,-) Euros, chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

III. Gérance, Année sociale, Assemblée

Art. 10. La société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants élus par l'assemblée ordinaire des associés. Seuls les associés peuvent être élus.

Art. 11. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances.

Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à l'un des associés.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour déterminé à l'article premier des présents statuts et finit le 31 décembre 2007. Le gérant établira chaque année une situation patrimoniale au 31 décembre.

Art. 14. Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet.

Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement votées.

Art. 15. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 17. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 19 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des associés présents ou représentés.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge du gérant, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participation ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 21. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous sein privé entre associés.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Enis Muratovic, préqualifié	50 parts
2. Monsieur Jack Sword, préqualifiée	50 parts
Total	100 parts

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscription en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 20, rue de Lallange, L-4201 Esch sur Alzette

2.- Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Muratovic Enis, gérant de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Bérane (Monténégro) demeurant au 20, rue de Lallange, L-4201 Esch sur Alzette.

Monsieur Sword Jack, écrivain, né le 17 novembre 1947 à Courbevoie (F) demeurant au 1, Lohrberg L-7545 Mersch.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille (1.000,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Esch Sur Alzette, date qu'en tête.

Signatures.

Référence de publication: 2007084126/1286/118.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09911. - Reçu 31 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Luna Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.518.

Extraits des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société le 15 juin 2007

- 1) Démission avec effet immédiat de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant de la société.
- 2) Nomination avec effet immédiat de M. Gareth Essex-Cater, résidant professionnellement au Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX Channel Islands en tant que gérant de la société.
- 3) Les gérants suivants ont désormais pour adresse professionnelle:
6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg:
- Pascal Leclerc
- Jean-Louis Camuzat.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007084443/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Evidence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.151.

Il résulte d'une lettre recommandée de la société W.M.A. S.à.r.l. adressée aux actionnaires de la société EVIDENCE S.A., en date du 28 juin 2007, que W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à.r.l. domiciliée au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, démissionne de son poste de Commissaire aux Comptes.

Pour W.M.A, WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à.r.l.

N. Meisch

Gérant

Référence de publication: 2007084416/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02273C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Lux.G.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 129.591.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX.G.L S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles ainsi que la gestion immobilière.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (€ 31,-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Les décisions concernant l'achat et la vente d'immeubles sont néanmoins soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des voix.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par la société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommée administrateur unique

Madame Marguerite Gregoire, administrateur, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, rue de Belvaux.

laquelle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.

4) Le siège social est fixé à L-4026 Esch-sur-Alzette, 128, rue de Belvaux.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2007, Relation: ECH/2007/772. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007084147/201/231.

(070093620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084933/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06434. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

TA Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 97.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007084920/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03012. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007084921/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03623. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Teixeira Entreprise de Constructions, Plâtrages et Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 32, Cité Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 107.379.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour TEIXEIRA ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS, PLATRAGES ET FACADES S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084922/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

EDI Facilities S.à r.l., EDI Facilities, Electronic Data Interchange Consulting & Customizing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 4A, rue Nico Klopp.
R.C.S. Luxembourg B 69.040.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour EDI FACILITIES ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084924/598/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

A.G.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 129.585.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

gegründet gemäss Urkunde des Notars Paul Bettingen, mit damaligem Amtswohnsitz in Wiltz, am 14. November 1988, ausgewiesen im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 18 du 23. Januar 1989,

hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Hinderhausen, 82;

2. Die anonyme Gesellschaft EURO-GETRÄNKE A.G., mit Sitz in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs, gegründet gemäss Urkunde des Notars Martine Weinandy, mit Amtswohnsitz in Clerf am 31. Mai 1995, ausgewiesen im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 420 von 1995,

hier vertreten durch Frau Vera Mikulasova, wohnhaft in CZ-43542 Litinov-Janov, 225 Kopistska, Tschechien.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung A.G.S. LUX S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, der Verkauf, die Vermietung, das Management, die Verwaltung und die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien und Grundbesitz.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50,-) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens 3 Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jederzeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluss.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung.

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Memorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem ersten Montag des Monats Mai um zehn Uhr Vormittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikles 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Die Gesellschaft SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., vorgeannt, sechshundertneunzehn Aktien . . .	619
2. Die Gesellschaft EURO-GETRÄNKE A.G., vogenannt, eine Aktie	<u>1</u>
Total: sechshundertzwanzig Aktien	620

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herrücken.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausenddreihundert (1.300,-) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung.

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Herr Jörg Jakobs, Flugzeugmechaniker, geboren am 7. März 1964 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Graf-Metternichstr. 16;

2. Dame Jutta Jakobs, Elektroingenieurin, geboren am 18. Mai 1961 in St. Ingbert (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, Am Weerberg, 8;

3. Herr Thomas Karl Corde, Privatbeamter, geboren am 26. März 1964 in Saarburg (Deutschland), wohnhaft in D-54308 Langsur, Mesenicher Strasse, 23.

3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren:

Herr Jörg Jakobs, vorgeannt.

4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, ohne finanzielle Beschränkung.

5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Herr Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lenz, V. Mikulasova, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2007. Relation: DIE / 2007 / 3089. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 5. Juli 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007084138/234/156.

(070093592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Great Galaxy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 129.588.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Vural Bayrak, ingénieur, demeurant à E-5 70 Evler Köprüsü, Acar Sk. N.36 Setüstü, TR-81530 Maltepe-Istanbul, Turquie;

2. Monsieur Hakki Türbedaroglu, administrateur de sociétés, demeurant à Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok. N.14/2, Üsküdar-Istanbul, Turquie;

3. Monsieur Mustafa Caglar, ingénieur, demeurant à Ugur Mumcu Mah. Yunus Emre Cad. Leylak Sk. N.13/13, Kartal-Istanbul, Turquie;

Tous ici représentés par Monsieur Michel Urban, employé privé, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREAT GALAXY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir l'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'administrateur-délégué de la société.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce international de véhicules à moteur pour le transport de marchandises et de personnes, de toutes pièces de rechange y relatives, et accessoirement tout autre produit de commerce légal.

La société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 50.000,- (cinquante mille U.S. Dollars) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante U.S. Dollars) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis par lettre, télégramme, télex, E-mail ou telle fax. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

La (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 10. Des acomptes sur dividendes peuvent être versés par le conseil d'administration sur approbation du ou des Commissaires aux comptes.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Vural Bayrak, prénommé, sept cent cinquante actions;	700
2. Monsieur Hakki Türbedaroglu, prénommé, cent cinquante actions;	150
3. Monsieur Mustafa Caglar, prénommé, cent cinquante actions;	150
Total: mille actions;	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 50.000,- (cinquante mille U.S. Dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 37.321,79.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2013:

1. Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

2. Monsieur Vural Bayrak, ingénieur, né à Horasan (Turquie), le 1^{er} décembre 1968, demeurant à E-570 Evler Köprüsü, Acar Sk. N.36 Setüstü, TR-81530 Maltepe-Istanbul, Turquie;

3. Monsieur Hakki Türbedaroglu, administrateur de sociétés, né à Erzurum (Turquie), le 1^{er} mai 1970, demeurant à Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok. N.14/2, Üsküdar-Istanbul, Turquie;

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Aleksandar Vukotic, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, pouvant valablement engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire en 2013:
La société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52.618.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte oui précède:

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Vural Bayrak, engineer, residing in E-5 70 Evler Köprüsü, Acar Sk. N.36 Setüstü, TR 81530 Maltepe-Istanbul, Turkey;

2. Mr Hakki Türbedaroglu, company director, residing in Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok.N.14/2, Üsküdar-Istanbul, Turkey;

3. Mr Mustafa Caglar, engineer, residing in Ugur Mumcu Mah. Yunus Emre Cad. Leylak Sk. N.13/13, Kartal-Istanbul, Turkey;

All are here represented by Mr Michel Urban, private employee, having his professional address in L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company (société anonyme) which they intend to establish between themselves.

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of GREAT GALAXY S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which will remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the managing-director of the Company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose for which the company is formed are the international trade of automotive vehicles for goods and persons transportation, and all the related spare parts, and from time to time any product traded legally.

In addition to that, the activities of the company are all deeds, transactions and any operation generally termed as non-fixed and fixed assets, civil, commercial and financial transactions, all related directly or indirectly to the mentioned company purpose, or which nature may promote its extension and its development.

Art. 5. The subscribed share capital of the company is fixed at USD 50,000.- (fifty Thousand U.S. Dollars) divided into 1,000 (one Thousand) shares with a par value of USD 50.- (fifty U.S. Dollars) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 6. The company is managed by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who may be dismissed at any time by the general shareholders meeting.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted and may be given by letter, telegram, telex, E-mail or telefax. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 8. The board of directors may delegate all or part of its powers to run the daily management to members of the board or to third parties, who may not need to be shareholders of the company.

The first person(s) to whom or which the daily management will be delegated can be named by the first general meeting of shareholders.

The company will be bound in any circumstances by the signature of the managing director of the company or by the joint signature of the managing director and an other director of the company.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, for a period not exceeding (6) six years. They are re-eligible.

Art. 10. Advances on dividends may be paid by the board of directors subject to the approval of the statutory auditor (s).

Art. 11. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 12. The general meeting of shareholders, validly gathered, shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to undertake or ratify any contract relating to the transactions of the company.

The annual general meeting of shareholders may resolve as to the allocation or the distribution of the net profit. A shareholder is entitled to participate in any meeting of shareholders with resolution, or to provide a written proxy to another person, who may or may not be a shareholder.

Art. 13. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office, at the registered office or at the place specified in the convening notice, on each first Monday of the month of June, at 11.00 a.m..

If such a day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 14. The Law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Special dispositions

- 1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. Mr Vural Bayrak, prenamed, seven hundred and fifty shares;	700
2. Mr Hakki Türbedaroglu, prenamed, one hundred and fifty shares;	150
3. Mr Mustafa Caglar, prenamed, one hundred and fifty shares;	150
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of USD 50,000.- (fifty Thousand U.S. Dollars) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company shall have incurred as a result of its formation is estimated approximately at one thousand six hundred euros.

The amount of the share capital is valued at EUR 37,321.79.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the entire subscribed capital, considering themselves as having been duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following persons have been appointed directors for a term expiring on the ordinary general meeting in the year 2013:

1. Mr Aleksandar Vukotic, private employee, born in Pancevo (Serbia) on the 21st of February 1973, having his professional address in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

2. Mr Vural Bayrak, engineer, born in Horasan (Turkey), on the 1st of December 1968, residing in E-5 70 Evler Köprüsü, Acar Sk. N.36 Setüstü, TR-81530 Maltepe-Istanbul, Turkey;

3. Mr Hakki Türbedaroglu, manager of companies, born in Erzurum (Turkey), on the 1st of May 1970, residing in Ihsaniye Mah. Avnipasa Sok. N.14/2, Üsküdar-Istanbul, Turkey.

Mr Aleksandar Vukotic, prenamed, has been appointed as managing director (administrateur-délégué), empowered to validly bind the company by his sole signature towards third parties.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor for a term expiring on the ordinary general meeting in the year 2013:

The public limited company (société anonyme) FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, having its registered office in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B number 52.618.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present deed.

Signé: M. Urban, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2007, Relation GRE/2007/2914. — Reçu 373,22 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expedition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007084148/231/244.

(070093617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

**RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore S.à r.l.).**

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour RCR INDUSTRIAL FLOORING S.à r.l.

Signature

MERCURIA SERVICES

Référence de publication: 2007084544/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05296. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.793.243.400,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007084934/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06420. - Reçu 182 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Thya S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007084935/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06321. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084937/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06083. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Michel Euro Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 85.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.
Pour MICHEL EURO FINANCE S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007084939/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05021. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Lukarne Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sienna Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.434.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company SIENNA HOLDING S. à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 122.434, incorporated by deed of the undersigned notary on the 5th day of December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 7th day of February 2007 number 130.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into LUKARNE VENTURE S. à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company is LUKARNE VENTURE S. à r.l. (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of December 28th, 1992 on «Société à responsabilité limitée».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société SIENNA HOLDING S. à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 122.434, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 février 2007 numéro 130.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en LUKARNE VENTURE S. à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de cette Société à responsabilité limitée est LUKARNE VENTURE S. à r.l. (la «Société») régi par les présents Statuts (les «Statuts», par la Loi en actuellement en vigueur à Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et la loi du 28 décembre 1992 sur les Sociétés à responsabilité limitée».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12710. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085153/202/78.

(070094180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Di Vincenzo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.787.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DI VINCENZO HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 65.787.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C n° 773 du 24 octobre 1998.

L'assemblée est présidée par M. Luca Checchinato, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Manuela D'Amore, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Sandro Capuzzo, employé, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous

les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société TASL S.à.r.l., avec siège au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, M. D'Amore, S. Capuzzo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. LAC/2007/15449. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007085369/208/54.

(070094906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Heisenberg Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.215.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / S. De Meo / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085110/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

TPH Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.040.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 14 mai 2007

Par résolutions prises en date du 14 mai 2007, l'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Mark Courtney du poste de gérant de la Société avec effet au 25 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007085123/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Tree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Green Waves Investments S.à r.l.)

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.186.

—
In the year two thousand and seven on the twenty-fifth day of June.

Before us, Maître Jacques Delvaux, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461, and

2. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393,

Hereby represented by Mrs Stella Le Cras, private employee, having a professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of two proxies established on 25 June 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing parties are the existing shareholders of (the «Shareholders») of GREEN WAVES INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 128.186, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joëlle Baden, dated 30 April 2007, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Shareholders have decided to deliberate on the points of the following

Agenda:

(1) Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of «Article 4 - Denomination» of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

« **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination TREE HOLDINGS S.à r.l.»

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly considered and may validly deliberate on all the items of this agenda.

- That, on the basis of the agenda, the Shareholders have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders, represented as stated here above, resolved to change the corporate name of the Company into TREE HOLDINGS S.à r.l. and to restate «Article 4 - Denomination» of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 4. Denomination.** The Company shall have the denomination TREE HOLDINGS S.à r.l.»

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89.461, et

2. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90.393.

Ci-après représentées par Mme Stella Le Cras, employée privée, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 25 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les parties comparantes sont les associés existants (les «Associés») de GREEN WAVES INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite sous le numéro B 128.186 auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et les Associés, présents ou représentés, déclarent avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants l'ordre du jour:

Ordre du jour:

(1) Modification de la dénomination sociale de la Société et conséquente modification des dispositions de l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: TREE HOLDINGS S.à r.l.»

- Que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- Que, sur base de l'ordre du jour, les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, ont décidé de changer la dénomination de la Société en TREE HOLDINGS S.à r.l. et de modifier l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: TREE HOLDINGS S.à r.l.»

Clôture de l'assemblée - Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à € 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. Le Cras, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. LAC/2007/15455. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007085347/208/103.

(070094919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.271.543.575,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.629.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of the company NEW NIBC II LUXEMBOURG S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 December 2005, registered with the Luxembourg Trade Register section B number 113.629, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 800 of 21 April 2006.

There appeared:

NEW NIBC LUXEMBOURG S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with variable capital qualifying as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) (SICAR) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.099 (the «Sole Shareholder»).

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy-holder requests the notary to act that:

I. - All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 44,944,425.- so as to reduce it from to EUR 1,316,488,000.- to EUR 1,271,543,575.- by the cancellation of 1,797,777 class A shares with a nominal value of EUR 25.- each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of capital; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 44,944,425.- so as to reduce it from its current amount of EUR 1,316,488,000.- to EUR 1,271,543,575.- by the cancellation of 1,797,777 class A shares with a nominal value of EUR 25.- each.

Due to the decrease of the share capital of the Company and cancellation of the 1,797,777 class A shares with a nominal value of EUR 25.- each, the Sole Shareholder is entitled to receive a consideration of EUR 44,944,425.- and agrees that

this consideration will not be paid in cash but by set off and extinction of receivables that the Company has towards it up to the above mentioned amount of EUR 44,944,425.-.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and the reduction having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 1,271,543,575.- (one billion two hundred seventy-one million five hundred forty-three thousand five hundred seventy-five Euro) represented by 8,555,240 (eight million five hundred fifty-five thousand two hundred forty) class A shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, 10,353,017 (ten million three hundred fifty-three thousand seventeen) class B shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, 10,353,017 (ten million three hundred fifty-three thousand seventeen) class C shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, 10,353,017 (ten million three hundred fifty-three thousand seventeen) class D shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, 10,353,017 (ten million three hundred fifty-three thousand seventeen) class E shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and 894,435 (eight hundred ninety-four thousand four hundred thirty-five) class F shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée NEW NIBC II LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2005, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 113.629, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 800 du 21 avril 2006 (la «Société»).

A comparu:

NEW NIBC LUXEMBOURG S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dotée d'un capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.099, («l'Associé Unique»);

Ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 44.944.425,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.316.488.000,- à EUR 1.271.543.575,- par l'annulation de 1.797.777 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital; et

3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est ensuite décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 44.944.425,- en vue de le diminuer de son montant actuel de EUR 1.316.488.000,- à EUR 1.271.543.575,- par l'annulation de 1.797.777 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

En raison de la réduction de capital social de la Société et l'annulation des 1.797.777 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, l'Associé Unique est autorisé à recevoir une contrepartie de EUR 44.944.425,- et accepte que cette contrepartie ne soit pas payée en nature mais par compensation et extinction de créances que la Société a à son encontre jusqu'à hauteur du montant susmentionné de EUR 44.944.425,-.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, et la réduction ayant été pleinement effectuée, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.271.543.575,- (un milliard deux cent soixante et onze millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent soixante-quinze Euros) représenté par 8.555.240 (huit millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent quarante) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, 10.353.017 (dix millions trois cent cinquante-trois mille dix-sept) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, 10.353.017 (dix millions trois cent cinquante-trois mille dix-sept) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, 10.353.017 (dix millions trois cent cinquante-trois mille dix-sept) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, 10.353.017 (dix millions trois cent cinquante-trois mille dix-sept) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant paiement pour leur ensemble d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 129.417.637,93 (cent vingt-neuf millions quatre cent dix-sept mille six cent trente-sept Euros et quatre-vingt-treize Cents) et représenté par 894.435 (huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent trente-cinq) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros), chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 63, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007085348/242/131.

(070094584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

fitinfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 80.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007084888/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06426. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

SBS Broadcasting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Manager

Référence de publication: 2007084915/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05441. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

LRP Landesbank Rheinland-Pfalz, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

LRP LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ

Signature

Référence de publication: 2007084916/1569/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10140. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Operspec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 39.314.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2007084885/1652/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04607. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

REFRAMIN, International Refractories and Minerals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 13.605.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

*Signature**Mandataire*

Référence de publication: 2007084886/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06431. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Soft Shoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 90.993.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007084887/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06423. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Centre Marbres s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 202, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 57.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007084884/2154/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07306. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

LRI INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2007084917/1569/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10139. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

New Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7525 Mersch, 1, rue de Colmar-Berg.
R.C.S. Luxembourg B 50.221.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour NEW NEPTUNE SARL
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
V. Roman

Référence de publication: 2007084930/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05563. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Rudolph Cargo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 69.708.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour RUDOLPF CARGO SARL
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
V. Roman

Référence de publication: 2007084931/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 915.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.245.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084932/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06432. - Reçu 112 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

06.06.2007 Investment, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg E 3.707.

STATUTS

Les soussignés:

- 1.- Monsieur Carl Christian Aegidius, pensionné, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling;
 - 2.- Monsieur Jonas Juel Ulrich, employé privé, demeurant à DK-2100 Copenhagen, Blegdamsvej 122
- ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile particulière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société, qui est une société civile particulière, a pour objet exclusif l'exploitation, la gestion et la mise en valeur d'un patrimoine des 12.000 actions de la société danoise SAXO BANK, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de 06.06.2007 INVESTMENT, société civile particulière.

Art. 3. Le siège statutaire de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés. La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à € 1.000,- (mille Euro), représenté par 1.000 (mille) parts d'intérêts d'une valeur de € 1,- (un Euro) chacune.

Les 1.000 parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Carl Christian, prénommé, neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf parts	999
2.- Monsieur Jonas Juel Ulrich, prénommé, une part	1
Total: mille parts	1.000

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, un an après une mise en demeure notifiée aux administrateurs et aux associés par lettre recommandée à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai d'un an, les parts d'intérêts du défunt peuvent être acquises, soit par les associés survivants, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts d'intérêts se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années. S'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé forfaitairement et sans recours, par un collège de trois experts-arbitres.

L'exercice des droits afférents aux parts d'intérêts du défunt est conféré à ses exécuteurs testamentaires régulièrement institués jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-proprétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Art. 9. La société est administrée par un administrateur nommé par les associés. L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

Art. 10. L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable des associés.

L'administrateur peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêts donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt est dûment représentée. La décision requiert une majorité des trois quarts des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement, obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les associés présents.

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou de l'administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1382 et suivants du Code civil sont applicables.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé administrateur pour une durée indéterminée, Monsieur Carl Christian Aegidius, préqualifié.

2.- L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Fait à Luxembourg, en trois exemplaires, le 18 juin 2007.

Le 18 juin 2007.

J. J. Ulrich.

Le 20 juin 2007.

C. C. Aegidius

Référence de publication: 2007084145/231/96.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03751. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Romain Bouschet Architecte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 129.584.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Romain Bouschet, architecte, né le 26 octobre 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean-Pierre Michels,
agissant en son nom personnel.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: ROMAIN BOUSCHET ARCHITECTE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale du ou des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecte et d'expertise avec tout ce qui est compatible avec l'objet précité.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale du ou des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire, qui achèvera le mandat initial.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué du conseil disposant de la qualification professionnelle, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature individuelle du délégué du conseil disposant de la qualification professionnelle.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité du ou des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le premier vendredi du mois mai de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique Monsieur Romain Bouschet, architecte, né le 26 octobre 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean-Pierre Michels, préqualifié.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant agissant en qualité d'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:

Monsieur Romain Bouschet, architecte, né le 26 octobre 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean-Pierre Michels.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:

La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.889.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue St. Vincent.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bouschet, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/AI., le 12 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8082. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007084150/272/151.

(070093590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Ostholt Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.549.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour OSTHOLT TANKSCHIFF SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084822/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Kerima Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.043.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2007 qu'a été nommée administrateur pour une durée indéterminée

- Madame Josette Lenertz, née le 9 janvier 1941 à Bech demeurant à L-6231 Bech, 2 Am Neiderfchen.

En remplacement de Madame Saida Benabdelaziz.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007084454/2891/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5740 Filsdorf, 16, Buchholzerweg.

R.C.S. Luxembourg B 57.251.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour AR-LUX SARL - MATERIAUX DE CONSTRUCTION

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084821/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

A. Jacob S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 108.517.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour A. JACOB SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084824/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Ex Var S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.919.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007084882/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09787. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

WSC S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Websiteconcept S.à r.l.).

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 110.040.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Velizar Todorov, consultant, né à Sofia (Bulgarie) le 25 avril 1967, demeurant à F-57390 Redange, 5bis, rue de l'Hôpital,

détenteur de cent dix-neuf (119) parts sociales.

2.- Madame Dima Todorova, psychologue, née à Madan (Bulgarie) le 8 juin 1970, demeurant à F-57390 Redange, 5bis, rue de l'Hôpital,

détentrice de six (6) parts sociales.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée WEBSITECONCEPT, S.à r.l. en abrégé WSC, S. à r.l. (numéro d'identité 2005 24 21 641), avec siège social à L-4722 Pétange, 41C, rue de la Piscine, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.040, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 1462 du 28 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Henri Hellinckx, en date du 9 janvier 2006, publié

au Mémorial C, numéro 999 du 22 mai 2006 et suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 161 du 12 février 2007,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Cession de parts sociales

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 13 mars 2007, Monsieur Hristo Hristov, ingénieur, né à Sofia (Bulgarie) le 28 décembre 1951, demeurant à Sofia (Bulgarie), 47, ul Buzludja, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Velizar Todorov, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, six (6) parts sociales de la prédite société WEBSITECONCEPT, S.à r.l. en abrégé WSC, S. à r.l.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 13 mars 2007. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

La prédite cession de parts sociales, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Suite à la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Velizar Todorov, préqualifié, cent dix-neuf parts sociales	119
2) Madame Dima Todorova, préqualifiée, six parts sociales	6
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Velizar Todorov et Madame Dima Todorova, seuls associés de la société WEBSITECONCEPT, S.à r.l. en abrégé WSC, S. à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4722 Pétange, 41C, rue de la Piscine à L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Howald. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de WEBSITECONCEPT, S.à r.l. en abrégé WSC, S. à r.l. en WSC S.à r.l.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Le nom de la société est WSC S. à r.l.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Todorov, D. Todorova, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 juillet 2007, Relation: CAP/2007/1602. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Bascharage, le 23 juillet 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007087168/236/66.

(070096756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

China Opportunity S.A. Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007085195/231/15.

(070094256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Société Immobilière Opava S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 45.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007085198/231/14.

(070094162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Museum Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sarpedon Holding S. à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.056.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company SARPEDON HOLDING S. à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 125.056, incorporated by deed of the undersigned notary on the 20th day of February 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 11th day of May 2007 number 857.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into MUSEUM VENTURE S. à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company is MUSEUM VENTURE S. à r.l. (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of December 28th, 1992 on «Société à responsabilité limitée».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société SARPEDON HOLDING S. à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 125.056, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 11 mai 2007 numéro 857.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en MUSEUM VENTURE S. à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de cette Société à responsabilité limitée est MUSEUM VENTURE S. à r.l. (la «Société») régi par les présents Statuts (les «Statuts», par la Loi en actuellement en vigueur à Luxembourg et en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi ») et la loi du 28 décembre 1992 sur les Sociétés à responsabilité limitée».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, LAC/2007/12565. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007085152/202/79.

(070094177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**Giesse S.A., Société Anonyme,
(anc. Giesse Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.580.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée GIESSE HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.580,

constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen de Niederanven, le 25 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 35550, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire le 23 juillet 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 40377.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Stéphanie Wlodarczak, employée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Manuela D'Amore, employée, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que la société a émis un emprunt obligataire et que les obligataires ont donné leur accord.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Changement de la dénomination de la société GIESSE HOLDING S.A. en GIESSE S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GIESSE S.A.»

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929, afin d'adopter celui d'une Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale décide la dénomination de la société de GIESSE HOLDING S.A. en GIESSE S.A., et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GIESSE S.A.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Włodarczak, M. D'Amore, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007. LAC/2007/15966. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087234/208/75.

(070097226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Sava S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 41.422.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour SAVA S.à.r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007084941/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05019. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Auto Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 72, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 129.834.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Madame Christina Maria Maximino Tavares, employée privée, demeurant à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille, née a Fatela (Portugal), le 4 janvier 1966;

2.- Monsieur Raul Abrantes Tavares, mécanicien, demeurant à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille, né à Fatela Fundão (Portugal), le 14 février 1939.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AUTO SERVICE S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un garage, comprenant un atelier de réparations, la vente de voitures neuves ou d'occasion, et de pièces détachées et d'accessoires, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Christina Maria Maximino Tavares, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Raul Abrantes Tavares, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Raul Abrantes Tavares, sus-nommé, gérant technique,
- b) Madame Christina Maria Maximino Tavares, sus-nommée, gérante administrative,

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ils peuvent conférer les pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2543 Luxembourg, 72, rue Dernier Sol.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. M. Maximino Tavares , R. Abrantes Tavares, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/13015. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007087288/202/113.

(070097410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Marin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.636.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 2007 que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;
- l'assemblée renomme VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Mamer, le 19 juin 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007084456/695/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Special's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.526.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour SPECIAL'S SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084925/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Axilix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 129.589.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois AELSION INVESTISSEMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.040,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle comparante a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle veut constituer.

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Durée, Objet, Année sociale

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AXILIS S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du/des gérant/s.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la souscription et la prise de participations ou d'intérêts dans le capital de toute société, société en participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises. Elle peut prendre des participations dans des

entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe au sien. Elle peut également acquérir et mettre en valeur des droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, marques, dessins, modèles et droit d'auteur.

La société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits de nature immobilière, l'acquisition de terrains, d'immeubles, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation (délégation de maîtrise d'ouvrage, maître d'oeuvre), l'activité de promotion et d'agence immobilière, les opérations entrant dans le cadre des loueurs en meubles professionnels.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou son extension.

Art. 5. L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Titre II - Capital Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III - Gérance

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non-associées nécessite l'agrément donné en assemblée générale/ réunion des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 10. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme de droit luxembourgeois AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée.

La somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement et ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à huit cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

Les statuts de la société ayant été arrêtés, l'associée unique a pris à les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Francesco Zito, employé privé, né le 10 décembre 1950 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

2.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Zito, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2007, Relation GRE / 2007 / 2913. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007084149/231/80.

(070093618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pastavino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 80.873.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour PASTAVINO SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084926/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Dolce Vita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 33.809.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 juillet 2007.

Pour DOLCE VITA SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007084929/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Partinvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.696.

EXTRAIT

Lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg, le 22 décembre 2006, la décision suivante a été prise:

Nomination de la société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 60, Grand-rue à L-1660 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

PARTINVEST EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085089/760/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

M.A.C. pour vous, Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2007 que le siège de la société est transféré au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007085082/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Co-Line Tools International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.645.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084911/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05306. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.113.

—
Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 18 mai 2007 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Alain Heinz et Monsieur Bob Faber ont tous deux démissionnés de leur mandat de gérant avec effet immédiat;

- Monsieur Robert Whitton, né le 5 octobre 1962 à Romford Royaume Uni, résidant au 100, Piccadilly Street, Londres Royaume Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (en Belgique), résidant au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (en Belgique), résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (en Belgique), résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Mark Tagliaferri, né le 2 février 1963 à Orange New Jersey, résidant au 105, Cadogan Gardens, Londres Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084415/1035/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07707. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Ko-Ken Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.523.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084910/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05310. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Confisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 17, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 117.844.

Cession de parts avec procuration

Entre

Monsieur Claude Thill commerçant, demeurant à L-8181 Kopstal 17, rue de Mersch
ci-après appelé «cédant»

et

Monsieur Laurent Donckel employé privé demeurant L-8239 Marner 5, rue Klengliller
ci-après appelé «cessionnaire»

il a été conclu le contrat suivant:

Le cédant cède et transporte ses 10 (dix) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,00..) euros chacune qu'il possède dans la société:

CONFISIO S.à r.l.

ayant son siège social à L-8181 Kopstal, 17, rue de Mersch.

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck en date du 10 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1746 du 19 septembre 2006.

au cessionnaire pour un prix de mille deux cent cinquante (1.250,00 €) euros avec effet au 9 juillet 2007.

A partir de ce moment toutes les obligations et droits du cédant sont transportés sur le cessionnaire qui s'y engage expressément.

Enfin le cessionnaire déclare connaître les statuts de la société, ainsi que sa propre position légale et fiscale dans le chef de cette cession.

Fait à Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature / Signature

Le cessionnaire / Le cédant

Référence de publication: 2007084435/7932/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06421. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.